

Le 21 janvier 2026

proactiō Un service de
Raymond Chabot

Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5P7

tabac@proactio.ca

Objet : Demande de documents médicaux – Plan d’administration du Québec

À l’attention du responsable des dossiers médicaux,

Nous vous écrivons en notre qualité d’agent des avocats représentant les membres du groupe Blais/CQTS dans le recours collectif du tabac : Trudel Johnston & Lespérance et Fishman Flanz Meland Paquin LLP (**Avocats du groupe au Québec**). Nous avons été mandatés pour assister les réclamants dans la préparation et la soumission de leur réclamation en vue d’obtenir une indemnisation en vertu du **Plan d’administration du Québec** (le « **Plan QCAP** »).

La présente lettre a pour objectif de solliciter votre aide afin de fournir, à la personne qui vous l’a remise (le « **Réclamant** »), les documents médicaux nécessaires pour compléter et soumettre sa réclamation en vertu du Plan QCAP.

1. Documents médicaux requis

Le Réclamant a affirmé avoir reçu un diagnostic pour la ou les maladies indiquées ci-dessous. Nous vous demandons de bien vouloir fournir les documents indiqués dans le tableau ci-dessous concernant le diagnostic :

☐ Cancer primaire du poumon ou Cancer épidermoïde primaire de la gorge (larynx, oropharynx ou hypopharynx)		
L'un des documents suivants faisant état du diagnostic durant la période antérieure au 31 décembre 2012 ou dans la période du 8 mars 2015 et 8 mars 2019: • Toutes les notes et fiches récapitulatives relatives au diagnostic de cancer primaire du poumon ou de la gorge; • Tous les résultats des tests, y compris, mais sans s'y limiter : – Rapport de pathologie; – Protocole opératoire; – Rapport de radiographie; – Rapport de biopsie; – Rapport de tomodensitométrie; – Rapport de cytologie des expectorations; – Rapport d'IRM; – Rapport de tomographie par émission de positions (<i>PET scan</i>).	OU	En l'absence de l'un de ces documents : • Un rapport de consultation ou note médicale faisant état du diagnostic de cancer primaire du poumon ou de la gorge.
☐ Emphysème et MPOC (GOLD, grade III ou GOLD, grade IV)		
L'un des documents suivants faisant état du diagnostic durant la période antérieure au 31 décembre 2012 ou dans la période du 8 mars 2015 et 8 mars 2019: • Toutes les notes et fiches récapitulatives relatives au diagnostic d'Emphysème ou de MPOC; • Tous les résultats de tests, y compris, mais sans s'y limiter : – Résultats d'un rapport de spirométrie; – Rapport de radiographie; – Rapport de tomodensitométrie.	OU	En l'absence de l'un de ces documents : • Un rapport de consultation ou note médicale faisant état du diagnostic d'emphysème ou MPOC.

Veillez noter que **seules les maladies** mentionnées ci-dessus sont couvertes par les plans d'indemnisation. Plus précisément, veuillez noter que pour les réclamations liées au cancer, seuls les cancers primaires sont admissibles et que pour celles liées aux MPOC, seuls les cas de stade **GOLD, Grade III (sévère) et GOLD, Grade IV (très sévère)** sont admissibles. Un diagnostic léger (GOLD, Grade I) ou modéré (GOLD, Grade II) n'est pas suffisant.

2. Contexte

Notre demande s'inscrit dans le cadre d'un règlement historique avec les Compagnies de tabac canadiennes, aux termes duquel deux programmes ont été mis en place afin d'indemniser les fumeurs et les ex-fumeurs ayant reçu un diagnostic de certaines maladies liées au tabagisme. Lorsque la Victime du tabac est décédée, une indemnisation peut être versée à sa succession ou à ses héritiers.

- Le Plan QCAP prévoit une indemnisation pour les Victimes du tabac ayant reçu un diagnostic **avant le 12 mars 2012**.
- Le **Plan d'indemnisation des réclamants pancanadiens** (le « **Plan PCC** ») prévoit une indemnisation pour les Victimes du tabac ayant reçu un diagnostic entre le **8 mars 2015 et le 8 mars 2019**.

La date limite pour soumettre une réclamation en vertu du Plan QCAP est le **31 août 2026**, tandis que la date limite pour soumettre une réclamation en vertu du Plan PCC est le **3 septembre 2027**.

3. Période visée par la demande d'accès aux dossiers

Le Réclamant peut être indemnisé en vertu du Plan QCAP s'il est admissible. Pour analyser les dossiers de façon adéquate, nous avons besoin de certains documents médicaux pour confirmer les diagnostics visés par les recours collectifs.

Tous les documents permettant de fournir des explications relativement aux diagnostics doivent respecter les critères suivants :

- Documents médicaux relatifs aux diagnostics datés avant le ou le 31 décembre 2012 pour le Plan QCAP.
 - Si vous avez des documents dans cette période, ce sont les seuls nécessaires.
- Si aucun document médical relatif aux diagnostics n'existe avant le 31 décembre 2012;
 - Vous pouvez vérifier si des documents sont disponibles pour la période du 8 mars 2015 au 8 mars 2019 pour le Plan PCC.

Le Réclamant, qui n'est pas admissible selon le Plan QCAP, pourrait voir sa réclamation faire l'objet d'une évaluation par l'Agent du Plan PCC (EPIQ) afin de déterminer s'il peut être admissible à une indemnisation en vertu du Plan PCC, sans qu'il soit nécessaire de revenir vers vous afin de demander des documents médicaux supplémentaires.

4. Transmission des documents médicaux

Les documents médicaux peuvent être transmis au Réclamant, qui nous les transmettra à son tour afin de compléter son dossier.

Les documents peuvent également être transmis directement à Proactio, en sa qualité d'agent des Avocats du groupe au Québec, par boîte sécurisée à l'aide du lien suivant : <https://www.recourstabac.com/depot-securise-de-vos-documents/>.

Sinon, les documents peuvent être transmis par courrier postal à l'adresse suivante :

Raymond Chabot
a/s Recours du tabac
140, Grande Allée Est
Bureau 200
Québec (QC) G1R 5P7

5. Qui puis-je contacter?

Si vous avez des questions, veuillez contacter Proactio directement aux coordonnées ci-dessous.

Merci pour votre aide rapide et indispensable.

L'équipe Proactio, au nom des Avocats du groupe au Québec, Trudel Johnston & Lespérance et Fishman Flanz Meland Paquin LLP.

Téléphone : 1 888 880-1844

Courriel : tabac@proactio.ca

Site Web : <https://recourstabac.com/>

